

Résolution 831

pour la protection des abeilles

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la menace importante que constituent les insecticides néonicotinoïdes pour la santé des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons ;
- la menace importante qu'ils font également planer sur l'environnement et l'être humain, un tiers de l'alimentation dépendant des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons ;
- le moratoire fixé par le Conseil fédéral limitant l'usage de trois insecticides de la classe chimique des néonicotinoïdes particulièrement nocifs : l'imidaclopride, la clothianidine, et le thiaméthoxame ;
- l'augmentation inquiétante de l'usage général des pesticides à travers le temps (2000 tonnes en Suisse chaque année¹),

invite le Conseil fédéral

- à organiser la sortie programmée de l'ensemble des néonicotinoïdes ;
- à renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives aux néonicotinoïdes ;

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

¹ http://www.bio-suisse.ch/media/Ueberuns/Politik/2016-05-24_pestizid_reduktionsplan_lang_fr.pdf